

FORCE S DEGRAISSANT SURPUISSANT ALIMENTAIRE POUR L'INDUSTRIE ET L'AGRICULTURE

DESCRIPTION:

Produit nettoyant mouillant, sans solvant, sans hydrocarbures, économique, biodégradable et alimentaire.

FONCTIONS:

ELIMINE toutes les salissures telles que : graisses, huiles, suies, dépôts de pollution ou alimentaires, dépôts résineux. S'EMPLOIE sur tous types de supports : surfaces peintes, métaux ferreux et non ferreux, plastiques, caoutchouc, sols d'ateliers, murs, carrelage, crépi, bâti de moulure, locaux poubelle.

RECOMMANDE en agriculture pour le nettoyage des pulvérisateurs et le matériel agricole. Pas de phytot-toxicité.

EFFICACE sur les souillures d'engrais et les produits phytosanitaires

PEUT s'utiliser en fontaine de dégraissage

CARACTERISTIQUES:

Aspect : liquide PH : 13 Densité : 1,05

Inflammabilité: ininflammable

MODE D'EMPLOI:

Diluer à l'eau froide ou chaude à raison de 2 à 25 % selon les salissures à traiter. Commencer toujours par le bas s'agissant de nettoyage de murs, crépi etc... pour un nettoyage au pulvérisateur. Laisser agir quelques instants et rincer sous pression avant séchage et à l'abri du soleil.

En fontaine de dégraissage diluer à 50 %

Dans l'agriculture : pour le pulvérisateur : par 100 L d'eau dans la cuve ajouter 0,5 à 1 L de produit (2 L pour un pulvérisateur fortement encrassé). Brasser et pulvériser (sur terrain neutre) en fonction complète (sortie aux derniers jets). Stopper, laisser agir vider la cuve. Rincer à l'eau claire.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

 $\underline{\text{Contient}}$: tensioactifs non ionique <5%, hydroxyde de potassium

Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eaulse doucher. P305+P351+P331 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). P405 Garder sous clef. P501 Eliminer le contenurécipient conformément à la réglementation locale/régionale/ nationale/internationale.







DANGER

Edition de MAI 2016 – annule et remplace les précédentes.

La présente notice a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit et les renseignements qui y figurent ont pour but de vous conseiller avec un souci permanent de bien vous servir mais sans aucun engagement de notre part. L'évolution de la technique étant permanente et chaque application pouvant présenter des particularités, il appartient à l'utilisateur de vérifier que les produits et les conditions d'application sont compatibles avec l'usage envisagé et que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente